



## Communiqué de presse

### Publication d'un rapport journalier sur l'évolution de la pandémie COVID-19 (30.07.2020)

Dans le but de permettre à toute personne intéressée de pouvoir suivre et analyser au mieux l'évolution de la pandémie Covid-19 au Luxembourg, le ministère de la Santé a élaboré un rapport journalier présentant les données statistiques-clés de manière encore plus claire et transparente.

Dans un souci d'amélioration de la qualité des données soumises quotidiennement par les différents acteurs du terrain, des changements ont été effectués sur quelques données précédemment publiées. En effet, la stratégie ambitieuse de dépistage menée au Luxembourg ne permet pas de conserver les mêmes indicateurs qu'au début de la pandémie car aujourd'hui, les personnes peuvent être testées plus d'une fois.

#### **Ce qui change dans la publication des données sur le site [www.covid19.lu](http://www.covid19.lu)**

Le rapport journalier fait le point de la situation de la veille. Les données reprises sont le nombre de tests PCR (Polymerase chain reaction) effectués par jour et au total depuis le début de la pandémie (*résidents, non-résidents, par 100.000 habitants*), le nombre de personnes testées positives au COVID-19 par jour et au total depuis le début de la pandémie (*résidents, non-résidents, par 100.000 habitants*), ainsi que les hospitalisations (*soins normaux et soins intensifs*) et le nombre de décès. Le suivi de la situation affiche le nombre d'infections actives, le nombre de personnes guéries, ainsi que le taux de reproduction effectif du virus et le taux de positivité des tests. Les informations publiées sur le site [www.covid19.lu](http://www.covid19.lu) sont alignées sur ces données.

Depuis le 10 juillet un rapport hebdomadaire est publié afin d'offrir une rétrospective de la semaine et une comparaison avec la semaine précédente. Il fait l'état des lieux du traçage des contacts et permet de tirer des conclusions de santé publique. À noter que le rapport hebdomadaire présente les données réelles après corrections et rattrapages, alors que le rapport journalier reflète la situation brute et ponctuelle de la veille (J-1).

Le rapport journalier complète ainsi le rapport hebdomadaire.

#### **Clarifications concernant les changements et définitions :**

- Le **nombre de personnes testées** est remplacé par le **nombre de tests PCR effectués** afin de refléter la prévalence du virus et l'intensité de dépistage actuelle. Précédemment, un maximum de deux tests par personnes étaient conservés dans la base de données, le premier test positif et le dernier test négatif. Cette définition permet de ne compter une personne infectée qu'une seule fois et d'avoir une information la plus récente possible concernant son état d'infection.

- Le **nombre de tests PCR** est défini comme étant le nombre de tests effectués par jour. Une personne peut être comptabilisée plusieurs fois depuis le début de la crise.
- Le **nombre de personnes testées positives au COVID-19** conserve la même définition que jusqu'à présent. Il est à noter qu'une personne qui est testée plusieurs fois dans le cadre d'un suivi d'une infection déjà connue n'est pas recomptée lors de chaque test positif, seul le premier test positif est comptabilisé.
- Les **rattrapages** sont liés à des tests qui sont communiqués à la Direction de la santé avec plus d'un jour de délai ; ceux-ci ne peuvent donc pas être communiqués à temps pour j-1. Ils seront alors additionnés au total et rapportés au jour réel dans les graphiques et séries temporelles, c'est ce que l'on appelle les **rétrocorrections**.
- L'«**effet week-end**» est lié à une activité de dépistage réduite le week-end, principalement le dimanche. Cela engendre un nombre moins élevé de tests traités les dimanches et communiqués les lundis et en conséquence, un nombre plus élevé de tests traités les lundis et communiqués les mardis et mercredis. Afin de lisser l'«effet week-end» et de mieux illustrer les tendances, une **moyenne mobile sur 7 jours** est présentée dans le graphique sur la situation générale.
- Le **lieu de résidence** (résidents, non-résidents) est pris en compte systématiquement pour le nombre de tests effectués et le nombre des personnes testées positives au COVID-19 ; les indicateurs par 100.000 habitants sont calculés sur base des résidents.
- Le **taux de reproduction effectif (RT eff)** est calculé par la COVID-19 Research Taskforce et la définition peut être consultée sur : <https://msan.gouvernement.lu/dam-assets/covid-19/graph/Description-reproduction-numbers.pdf> .
- Le **taux de positivité** résulte du nombre de personnes testées COVID-19 positif divisé par le nombre total de tests et exprimé en pourcentage.

Les rapports journalier (*mis à jour du lundi au vendredi*) et hebdomadaire (*mis à jour les mercredis*) remplaceront les rapports précédemment diffusés et seront publiés sur le site [www.covid19.lu](http://www.covid19.lu) en complément des graphiques (publiés comme par le passé). Un espace d'archives sera également mis en place sur [datapublic.lu](http://datapublic.lu).

*Communiqué par le ministère de la Santé*